

SÉANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Lieu : Salle La Paudèze – Pully

Date et heure de la séance : 23.02.2026 – 18h30

Date et heure de la prochaine séance :
18.05.2026 – 18h00

PARTICIPANTS [Prénom Nom]	FONCTION	PRESENT-E	EXCUSE-E	ABSENT-E
Jean-Marc Chevallaz (JMC)	Président du Conseil d'établissement, représentant du quart-politiques, conseiller Municipal à Pully, membre du Bureau de l'Entente	X		
Damien Cuhe (DC)	Représentant du quart-politiques, conseiller Municipal à Belmont-sur-Lausanne, membre du Bureau de l'Entente	X		
Arielle Martin (AM)	Représentante du quart-politiques, conseillère Municipale à Paudex, présidente du Bureau de l'Entente	X		
Julien Bocherens (JB)	Représentant du quart-école, Directeur de l'Etablissement scolaire primaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne	X		
Sébastien Fague (SF)	Représentant du quart-école, Directeur de l'Etablissement scolaire secondaire de Pully	X		
Evelyne Abbet (EA)	Représentante du quart-école, Déléguée PSPS à l'Etablissement scolaire primaire PPB		X	
Tânia Gazzola (TG)	Représentante du quart-parents	X		
Benoît Grossenbacher (BG)	Représentant du quart-parents	X		
Sonia Simos (SS)	Représentante du quart-parents	X		
Sandra Gillard (SG)	Représentante du quart-civils	X		
Nathalie Mayr (NM)	Représentante du quart-civils, Directrice de structure au sein de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse	X		
Stéphanie Progin (SP)	Représentante du quart-civils, pédiatre à Pully	X		
Sabrina De Grandis (SDG)	Secrétaire du Conseil d'Etablissement, cheffe d'équipe à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique à Pully	X		
Invité : Alain Delaloye (AD)	Chef de service à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique à Pully	X		

RESP.	DOMAINE	SUJET	TYPE	PERSONNE EN CHARGE
JMC	Ouverture de séance	La bienvenue est souhaitée aux membres, un membre est excusé. L'ODJ n'est pas modifié.	Info	-
Tous	Approbation du PV de la séance du 03.02.2025	Le PV est accepté sans modification avec une modification dans la section « participants » qui comportait une faute de frappe. SS ajoute qu'elle a vu dans un PV précédent que son nom n'était pas indiqué, elle communiquera à SDG de quel PV il s'agit pour que la correction soit faite.	Info	SDG
TG, BG, NM, JB, SP	Question 1 (partie 1/2)	Courrier de l'EP PPB au sujet des changements de bâtiments scolaires TG a reçu plusieurs messages de parents d'élèves de 2P et 4P qui ont été inquiétés par ce courrier mais aussi par des personnes qui travaillent dans des UAPE et qui s'interrogent les mouvements de collègues. BG et NM ont également été contactés par des familles. JB confirme qu'il a reçu plusieurs mails de parents à ce sujet mais aucune plainte. Il explique que ce sont les mêmes mouvements qui ont eu lieu l'année dernière et que le but du courrier était d'anticiper et de prévenir les familles. L'EP essaie de scolariser les enfants au plus proche du domicile lorsque c'est possible. Certaines classes sont trop remplies, ce qui oblige à déplacer des élèves pour qu'ils soient répartis dans les différentes classes sur différents collèges. JB prévient qu'un courrier analogue sera envoyé pour anticiper les demandes de changement de classes par vœux (être avec un enseignant-e spécifique, avec les copines et copains, etc.) qui ne peuvent pas être acceptées. SP a aussi été contactée, elle demande quel est le protocole pour répondre et réorienter les parents qui ont demandé à ce qu'un certificat médical soit établi pour appuyer une demande de dérogation. En tant que pédiatre, la réponse est que sans condition médicale, il n'y a pas de certificat médical. JB indique qu'il n'y a pas de protocole, l'enclassement arrivera avant la fin de l'année scolaire et que toute demande ou question doit être adressée à l'EP PPB. Il rappelle qu'en soit un enclassement n'est pas une décision et ne peut pas faire face à un recours en première instance. Les familles qui s'opposent au courrier doivent contacter l'EP PPB qui leur fournira l'explication des raisons d'enclassement et c'est contre ce document que les familles pourront faire recours.	Info	-

RESP.	DOMAINE	SUJET	TYPE	PERSONNE EN CHARGE
TG, BG, NM, JB, SP	Question 1 (partie 2/2)	TG demande ce qui entre en compte dans la catégorie « enfant à besoin spécifique » entendue par l'école en lien avec les enclassements. JB répond qu'il s'agit des besoins pédagogiques spécifiques d'un élève qui impacte le fonctionnement du groupe en classe. BG dit que des parents sont inquiets de s'imaginer que pour des fratries, un élève pourrait se retrouver dans deux communes différentes. JB précise que cela ne concerne que potentiellement des élèves de Paudex. TG se demande pourquoi ce sont toujours les mêmes questions qui sont relevées au CET. JMC répond que les effectifs sont de compétences des établissements et que cela ne devrait pas être discuté par les familles. SF rappelle que même s'il y avait des classes ouvertes dans tout le territoire, la composition des ménages par quartier fait que certaines classes seraient plus ou moins peuplées et JB rappelle qu'il y a 1'800 élèves et que l'idée reçue selon laquelle un élève sera scolarisé dans le même collège de sa 1^{ère} année à sa 6^{ème} année est obsolète. SG demande s'il est envisageable que les différents établissements (p. ex. Lutry et Pully) puissent s'entraider à l'interne en déplaçant des élèves au lieu de procéder par dérogation. JB répond que pour cela il faudrait que les zones de répartition d'élèves changent. DC indique que 17% des enfants des établissements de Pully, Paudex et Belmont sont dans des écoles privées.	Discussion	-
TG, JB, AD	Question 2 (partie 1/2)	Budget et cadre des sorties scolaires Lors de la votation au budget au cc en décembre 2025, TG a vu la ligne budgétaire relative aux sorties scolaires dont le montant varie d'une année à l'autre. Elle aimerait savoir ce qui est concerné par le terme de « sortie scolaire ». JB indique qu'au primaire, tous les élèves de 1P à 8P reçoivent CHF 30.- pour les sorties (activité et transport). Précédemment, les élèves de 6P à 8P ne recevaient pas ce montant car ils allaient en camps mais la situation a été modifiée, d'où le changement budgétaire. Pour compléter ce montant, les enseignant-e-s peuvent aussi organiser des activités annexes avec les élèves (p. ex. vente de pâtisseries). Les sorties scolaires concernent des activités de loisirs et ne comprennent pas les cours de piscine et de gymnastique. De plus, un budget spécifique permet aux élèves de se rendre 3 fois par année à la bibliothèque en transport (scolaire ou public) lorsque le trajet à pied depuis leur collège n'est pas possible.	Discussion	-

RESP.	DOMAINE	SUJET	TYPE	PERSONNE EN CHARGE
TG, JB, AD	Question 2 (partie 2/2)	AD rajoute que la DJAS a la flexibilité d'évaluer au cas par cas le financement de sorties lorsqu'il reste du budget. BG demande pourquoi les 1P et 2P ne font plus de sortie en forêt. JB répond que les sorties forêts sont un choix des enseignant-e-s et rentrent dans le montant des sorties, ce ne sont pas des prestations prévues dans la grille horaire. AD précise qu'il y a quelques années, la Ville de Pully disposait d'un bus scolaire et faisait appel à un transporteur pour la mise à disposition d'un chauffeur. Ce bus n'étant plus en état et que les normes de transports ne permettent plus de transporter une classe complète dans ce genre de véhicule aussi économiquement. Le budget actuel de CHF 30.00 permet d'harmoniser le fonctionnement entre les différentes classes. JB ajoute qu'il est important de laisser la liberté aux enseignant-e-s de l'utilisation de ce budget. DC précise qu'il s'agit d'un pot-commun entre les trois communes et que c'est aussi une forme d'harmonie. SF informe que tous les élèves de 9^{ème} ont un camp de ski. En fonction des enseignant-e-s et de la dynamique de classe, un échange linguistique peut avoir lieu en 10^{ème} année et un voyage d'étude en 11^{ème} année. JB remercie les communes pour le financement conséquent des activités culturelles dans les classes. SG demande s'il est possible de rappeler tous ces privilèges accordés. SF répond que cela reviendrait à stigmatiser certain-e-s enseignant-e-s qui pourraient privilégier certaines actions internes de pédagogie qui sont tout aussi bénéfiques.	Discussion	-
TG	Question 3 (partie 1/2)	Formation et sensibilisation incendie dans les classes TG demande si les jeunes savent comment réagir face à un départ de feu. DC intervient et demande si les adultes savent eux-mêmes comment réagir. SP s'est renseignée sur le sujet et informe que l'ECA propose des formations gratuites dans les écoles, les structures d'accueil et pour n'importe quelle personne intéressée (à partir de 2 ans la prévention est possible). JB répond que des exercices d'évacuation ont été menés à plusieurs reprises durant le temps scolaire. A la fin, un debriefing est fait avec les enseignant-e-s pour identifier les améliorations à apporter. Cela permet aussi de vérifier l'indication des voies de fuite et le fonctionnement des alarmes.		

RESP.	DOMAINE	SUJET	TYPE	PERSONNE EN CHARGE
TG	Question 3 (partie 2/2)	AM informe que le SDIS Ouest-Lavaux et Municipale à Paudex, est disponible avec intérêt pour assurer une présence et un accompagner durant les exercices. Le chargé de sécurité de la Ville de Pully a mis en place des formations dans les garderies gérées par la FEJ. NM confirme qu'il y a deux exercices par année, un avec les adultes uniquement et un avec les adultes et les enfants. SF informe que ces exercices seront aussi repris à l'ES. Une prévention est systématiquement dispensée aux élèves dans le cadre du cours de sciences.	Discussion	-
	Tour de table – quart-parents (partie 1/2)	TG retire un sentiment amer de la dernière AG des parents ; le quart-parents y a été submergé de demandes qu'il était difficile de gérer (hors de leur champ de compétence et répétitives). Il est important de définir et de fixer le cadre de compétences du quart-parents pour les futurs membres. JB confirme que les questions qui arrivent à l'EP se recoupent et se répètent. BG demande ou en sont les études relatives aux horaires des élèves de 7P et 8P à Belmont. DC répond que du côté communal, les contraintes sont réglées et l'appel d'offre du transporteur scolaire devrait arriver avec un début scolaire à 8h30 pour les élèves de 1P à 8P. JB confirme que cela est validé aussi du côté scolaire avec trois conséquences : les cours de sciences par demi-classe auront lieu en fin de journée, les cours de piscine des 8P sont remplacés par la gymnastique et les élèves devront quand même se rendre à Pully pour le cours de travaux manuels mais cela permet une harmonisation du début de la journée. La communication peut être faite aux parents dès la fin de la séance. Les élèves de 7^{ème} et 8^{ème} année concernés par des cours d'appuis continueront de commencer leur journée à 7h40. SS annonce que la crèche « Ô Petits Soleils » à Pully fermera ses portes en mars 2026 et laissera plusieurs familles sans solution. Les parents ont été surpris par le délai d'attente de 3 ans pour le préscolaire de la FEJ. AD explique qu'il manque des places malgré de nombreuses ouvertures de structures, JMC précise que le taux de couverture théorique des besoins est passé de 20% à 48% en quelques années. L'équilibre entre les structures privées et publiques est nécessaire car les communes ne peuvent pas se substituer à une entreprise privée en réorientant les familles vers une structure qui ne convient pas à toutes ces familles. AD rappelle qu'il s'agit de la fermeture d'une structure privée pour cause de faillite.	Information	-

RESP.	DOMAINE	SUJET	TYPE	PERSONNE EN CHARGE
	Tour de table – quart-parents (partie 2/2)	La Ville de Pully avait pourtant mené des discussions avec cette structure qui ont été vaines. Une nouvelle structure privée ouvrira cet été à l'Av. C.-F. Ramuz. En outre, le projet du portail d'accueil centralisé a pris du retard à cause du départ d'une partie de l'équipe qui en avait la charge. Une replanification a dû être refaite avec les forces disponibles et le déploiement est prévue en 2026. NM confirme que le temps d'attente est conséquent en préscolaire. Il n'est pas possible de dire aux familles à quelle place ils sont sur ladite liste. En effet, ce numéro est indicatif et ne reflète pas le temps d'attente. Il y a le critère de l'arrivée, le taux d'activité, de fratrie, le taux d'accueil demandé, la flexibilité des familles. La FEJ oriente les familles à l'AFJ mais la structure fournit souvent un travail pour des familles qui annulent tout le processus au dernier moment. JMC rappelle que l'accueil préscolaire public est une obligation mais que l'accueil parascolaire public n'est pas obligatoire. DC indique aussi qu'il y a un manque conséquent de professionnels du secteur tertiaire. SS demande si dans le projet de l'Arnold-Reymond, la création d'une cuisine de production ou de réorganisation du fonctionnement du réfectoire secondaire sont envisagés. JMC et AD répondent que plusieurs pistes sont étudiées.	Information	-
	Tour de table – quart-professionnels	SF informe que le début d'année a été éprouvant mais que la situation a été apaisée. Le bal des élèves de 11^{ème} la semaine passée s'est bien déroulé. NM demande si le déplacement de classes secondaires au collège des Alpes aura lieu. SF répond que les travaux ayant été plusieurs fois repoussés pour le site de l'Arnold-Reymond, ce déplacement n'est pas prévu à l'heure actuelle.	Information	-
	Tour de table – quart-civils	Rien à signaler.	-	-

RESP.	DOMAINE	SUJET	TYPE	PERSONNE EN CHARGE
	Tour de table – quart politiques	AM annonce que les élèves de 3P et 4P partent en camp d'hiver la semaine prochaine. Les enseignant-e-s préparent un rallye de Pâques qui aura lieu pour la première fois. DC a demandé deux appels d'offres qui sont en cours (transports scolaires et réfectoire) et seront mis en place pour la rentrée scolaire 2026. Pour l'offre concernant le réfectoire, la première année de la prestation sera une phase test. De façon générale, ces appels d'offres doivent être renouvelés tous les cinq ans. JMC annonce que le mercredi 04.02 a eu lieu la pose de la 1^{ère} pierre de l'extension du collège Principal, acte symbolique entre les entreprises et les différents acteurs. SG demande si elle peut parler du renouvellement des membres du CET à une connaissance. JMC répond que le quart-civil est coopté par le quart-politique et des personnes peuvent être recommandées par des membres. Pour le quart-parents, une élection devra être mise en place avec les nouvelles autorités.	Information	-
Tous	Divers	Rien à signaler.	-	-
Tous	Agenda	La séance est levée à 21h03. Prochaine séance : 18 mai à 18h00 à Paudex, les délégué-e-s de 7P et 8P seront invités.	Information	-

J.-M. Chevallaz
Le président

A. Delaloye
Chef de service